

CHARTRE DU STAGIAIRE CQP ALS

La formation organisée dans chaque organisme de formation doit pouvoir se dérouler dans les conditions optimales, favorables à l'apprentissage. Il apporte une réponse aux besoins des stagiaires et aux attendus exprimés par les associations employeurs.

DROITS	DEVOIRS
<p>Le stagiaire est considéré comme une personne en formation professionnelle dès son accueil et jusqu'à la fin des sessions d'évaluation.</p> <p>Le stagiaire bénéficie de la mise en œuvre d'une démarche qualité en matière de formation</p> <p>Une équipe pédagogique de formateurs est à l'écoute des besoins afin de favoriser la réussite.</p> <p>Un accompagnement individualisé lors des temps en centre comme en structure (lieux d'alternance) en lien avec les tuteurs.</p> <p>Une documentation pédagogique est disponible lors des sessions de formation.</p> <p>Profiter d'appréciations personnalisées constructives favorables à la progression</p>	<p>Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur remis par l'organisme de formation.</p> <p>Il est soumis à des obligations de présence en formation. À ce titre, il s'engage à signer une feuille d'émargement par demi-journée de présence et à signaler sans délai toute absence ou retard.</p> <p>Chaque stagiaire est invité à se présenter en formation dans une tenue décente et adaptée à la pratique d'activités physiques lors des séances dédiées.</p> <p>Le stagiaire doit avoir un comportement respectueux des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations</p> <p>Il respecte et s'adapte aux modalités définies permettant la mise en place des épreuves d'évaluation et/ou de rattrapage</p>

Je soussigné, M./Mme à s'engager à respecter la présente charte dans la formation conduisant au CQP ALS.

Fait le à

Signature